

Objet DECISION

Bruz, le 10/10/2019

N°341/J220/Ensai

Décision du 10 octobre 2019 portant admission au titre de 2019 d'élèves non fonctionnaires à l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information

Le Directeur l'Ensai

VU le décret 2010-1670 du 28 décembre 2010 relatif au groupe des écoles nationales d'économie et de statistique ;

VU l'arrêté du 2 décembre 2010 modifié fixant les conditions d'admission d'élèves non fonctionnaires à l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information ;

VU l'arrêté du 2 décembre 2010 modifié fixant les conditions d'organisation dans la spécialité « mathématiques » et dans les spécialités « économie » du concours externe de recrutement d'attachés statisticiens stagiaires de l'Institut nationale de la statistique et des études économiques et du concours d'admission d'élèves non fonctionnaires à l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information ;

VU l'arrêté du 21 novembre 2011 portant sur les conditions d'admission et les régimes de scolarité relatifs aux formations initiales et de spécialisation de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique et de l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information ;

VU le procès-verbal en date du 5 juillet 2019 établi par le jury du concours (spécialité économie et sciences sociales) à l'issue des épreuves ;

VU le procès-verbal en date du 13 juin 2019 établi par le jury du concours (spécialité économie et gestion) à l'issue des épreuves ;

VU le procès-verbal en date du 23 juillet 2019 établi par le jury du concours (spécialité mathématiques) à l'issue des épreuves ;

VU l'avis du comité d'enseignement et de recherche siégeant en formation de jury le 9 juillet 2019;

Décide

Article 1 : À l'issue des épreuves des trois concours ouverts en 2019, sont admis en qualité d'élèves non fonctionnaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information à compter de la rentrée scolaire 2019 :

1 – Admis en première année par la voie du concours spécialité « mathématiques »

NOM Prénom	NOM Prénom
ADAMALY Shiraz	GUICHET Thomas
AYEREBI Kattié	GUIVARCH Mael
BARBE Pierre	GUYADER Erwan
BENOIST Alex	HUQUET Yann
BENSLIMANE Sharaf	KIRION Justin
BERNARD Hugo	KUNTZ Maxime
BISMUTH Adrien	LACAILLE Adrien
BOUHIN Zacharie	LAMIC Chloé
BOUTOUTAOU Samuel	LEKOUARA Djilil
BRICOUT Barbara	LETTY Léa
CHANE-SAM Arthur	MAAOUIA Mohamed-Aziz
CHEN Lissa	MATHEY Marine
COURATIER Adrien	NIETGE Clotilde
DAUXOIS Timothée	NIO Corentin
DELLAGI Hela	NOOT Claire
DEMAGNY Agathe	PARISI Carla
DENIS Angelina	PICHON Guillaume
DESCHATEAUX Valentin	PRÉVOT Antoine
DUGOR Pierre	SABO Bachir
DURA Valentin	SEFIANI Walid
EL JARROUDI Souliman	SHAWY Mohamed Amine
EL JEILANY Mohamed	SOUSSI Sarah
EL YOUMNI Hamza	SPILLEMAECKER Laurent
FAVEREAUX Arthur	TABBAI Aymane
GABAS Clément	VÉQUEAU Yann
GIABICANI Quentin	WAGNER Mickaël
GINAT Elouen	

2 – Admis en première année par la voie du concours spécialité « économie et sciences sociales »

NOM Prénom	NOM Prénom
ALAOUI Enora	POZZAR Mario
AUSSUDRE Victoire	SANS Capucine
LIONNETON Alicia	THUEUX Flore

3 – Admis en première année par la voie du concours spécialité « économie et gestion »

NOM Prénom	NOM Prénom
BEAULIEU Maxime	MARTINEZ Joslin
DAVY Louise	MEYER Maïwenn
DUPONT Vivien	MOYNOT Tanguy
MARTIN Lucie	PÉTAT-LENOIR Louis

Article 2 : Sont admis sur titres en qualité d'élèves non fonctionnaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information à compter de la rentrée scolaire 2019 :

1 – Admis en première année

NOM Prénom	NOM Prénom
ABDESSELAM Loan	JEWITI-RIGONDZA Khalil
AMAR Abibatou	KAFANDO Moussa
AMINE Ines	LUSTRAT Charlotte
BOURREAU Romain	MARIVAIN Axel
FRANCOIS Clément	MAS Victoria
GODINOT Iris	MONTERO Matthieu
GROUSSET Dorian	PARES Romane
GUERANGER Florian	SONZOGNI Julie
HONORAT Justine	VERRONNEAU Rémi
IRADUKUNDA Guy Fleury	VIDAL Célia

2 – Admis en deuxième année

NOM Prénom	NOM Prénom
AGUIDA Caleb Carloss	MESSANH Koffi Guillaume
BARRY Adama	NJANJOUO Boris Hermann
BEN MESSAOUD Wafa	OUBDA David
DOGHRI Rahma	PENE Serigne Daouda
GERVILLIE Raphael	ROUSSEaux Floriane
JRIDI Mohamed Wassef	SOP MADJIO Lucile Lises
KADIO Simphorien Nazaire	SU Wenjie
KALBASSOU Anaja	TAMO TCHOMGUI Jean Steve
MAISSORO MALAM IDI Elhadji Hassan	TEKA MOMO Dorothy Tatiana
MAMWOUO FEUSSI Lyne Marcelle	TIFA NETAGUE Brice Camel
MANAA GONTA Aurélie	

Article 3 : La présente décision est diffusée sur le site de l'Ensaï.

Le Directeur de l'Ensaï



Olivier BIAU